



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

MISE EN PLACE D'UN RADAR AUTONOME SUR CHANTIER RN88

Rodez, le 09/06/2020

Construction du giratoire de Saint-Mayme

Le chantier de réalisation du giratoire de Saint-Mayme, sur la rocade de Rodez – RN88, génère la mise en place d'alternat manuel dans la zone limitée à 50 km/h.

Pour renforcer la sécurité des ouvriers du chantier mais aussi celle des usagers de la route, un radar autonome va être installé très prochainement à proximité du chantier et effectuera des contrôles de vitesse dans les deux sens de circulation. Ce radar sera pré-signalé par des panneaux d'annonce (type SR3) associés à la signalisation de chantier.

Aux abords d'un chantier, le non-respect des limitations de vitesse et le manque d'attention peuvent très vite entraîner un accident grave. Rester vigilant et réduire sa vitesse sont les seuls moyens d'anticiper tout danger lié aux travaux et aux conséquences de l'imprudence d'un autre conducteur (perte de contrôle, collision avec un obstacle, etc). Cela est particulièrement vrai en cas d'intempéries et la nuit, car le danger est moins apparent.

En 2018, 266 accidents de la circulation (matériels ou corporels) liés aux chantiers ou autres interventions ont été relevés sur les seules routes nationales et autoroutes de France Métropole (source Bilan ONISR 2018).

Pour plus d'information sur la conduite aux abords des chantiers, veuillez consulter :

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/chaque-situation-sa-conduite/conduire-sur-routes-specifiques/conduire-aux-abords-des-chantiers#des-risques-reels-1006>.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30

Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

